

## Personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP) en 2018

### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses ([http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/cnamts\\_rapport\\_charges\\_produits\\_2021.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf)).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée au cours de l'année n avec code CIM-10 de sclérose en plaques, et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique (diagnostic principal ou relié) ou en Soins de Suite et de Réadaptation (manifestation morbide principale ou affection étiologique) pour sclérose en plaques au cours des années n à n-4, et/ou personnes ayant eu une délivrance à 3 dates différentes d'au moins un médicament spécifique au traitement de la sclérose en plaques dans l'année n.
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 101 200 personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP), dont 73% de femmes. Les âges moyen et médian sont de 51 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 5%, dont 76% sont des femmes. Dans l'ensemble, 89% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec la sclérose en plaques. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 1,75‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 1,73‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 0,85‰ sont prises en charge pour sclérose en plaques (SEP), contre 1,65‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 1,03‰ contre 1,64‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts  
des personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP) par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
<b>Hommes</b>							
Effectif	< 100	3 600	12 400	6 000	4 000	1 200	27 300
Taux brut	0,01‰	0,55‰	1,8‰	1,88‰	1,46‰	0,63‰	1,02‰
<b>Femmes</b>							
Effectif	< 100	9 700	33 300	16 700	10 200	4 000	73 900
Taux brut	0,01‰	1,3‰	4,17‰	4,33‰	3,06‰	1,25‰	2,38‰
<b>Total</b>							
Effectif	< 100	13 300	45 600	22 800	14 200	5 300	101 200
Taux brut	0,01‰	0,95‰	3,07‰	3,22‰	2,34‰	1,01‰	1,75‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés  
des personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP) par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	3 100	0,97‰	1,00‰	8 200	2,21‰	2,23‰	11 300	1,63‰	1,66‰
Bourgogne-Franche-Comté	1 200	1,14‰	1,15‰	3 900	3,08‰	3,04‰	5 200	2,18‰	2,17‰
Bretagne	1 300	1,03‰	1,05‰	3 700	2,52‰	2,51‰	5 000	1,84‰	1,85‰
Centre-Val de Loire	1 100	1,11‰	1,12‰	3 200	2,71‰	2,69‰	4 300	1,97‰	1,97‰
Corse	100	1,05‰	0,97‰	300	2,51‰	2,34‰	500	1,83‰	1,72‰
Grand Est	2 900	1,33‰	1,35‰	8 000	3,20‰	3,16‰	10 800	2,33‰	2,33‰
Guadeloupe	< 100	0,25‰	0,27‰	200	0,78‰	0,74‰	200	0,55‰	0,55‰
Guyane	< 100	0,10‰	0,12‰	< 100	0,32‰	0,40‰	< 100	0,22‰	0,27‰
Hauts-de-France	3 100	1,25‰	1,30‰	7 900	2,81‰	2,86‰	11 100	2,08‰	2,13‰
Ile-de-France	5 200	1,02‰	1,06‰	12 600	2,14‰	2,19‰	17 900	1,62‰	1,67‰
Martinique	< 100	0,37‰	0,41‰	200	1,17‰	1,10‰	300	0,83‰	0,82‰
Mayotte	< 100	0,09‰	0,13‰	< 100	0,07‰	0,06‰	< 100	0,08‰	0,10‰
Normandie	1 400	1,04‰	1,05‰	3 700	2,38‰	2,37‰	5 000	1,76‰	1,77‰
Nouvelle Aquitaine	2 000	0,91‰	0,91‰	6 300	2,37‰	2,31‰	8 400	1,70‰	1,68‰
Occitanie	2 200	0,95‰	0,97‰	6 000	2,25‰	2,22‰	8 200	1,65‰	1,65‰
Pays de la Loire	1 300	0,90‰	0,93‰	4 100	2,39‰	2,42‰	5 500	1,69‰	1,73‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 900	0,93‰	0,94‰	5 200	2,15‰	2,12‰	7 100	1,59‰	1,59‰
Réunion	< 100	0,22‰	0,24‰	200	0,35‰	0,35‰	300	0,29‰	0,30‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

### 3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité  
des personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP) par classe d'âge en 2018**

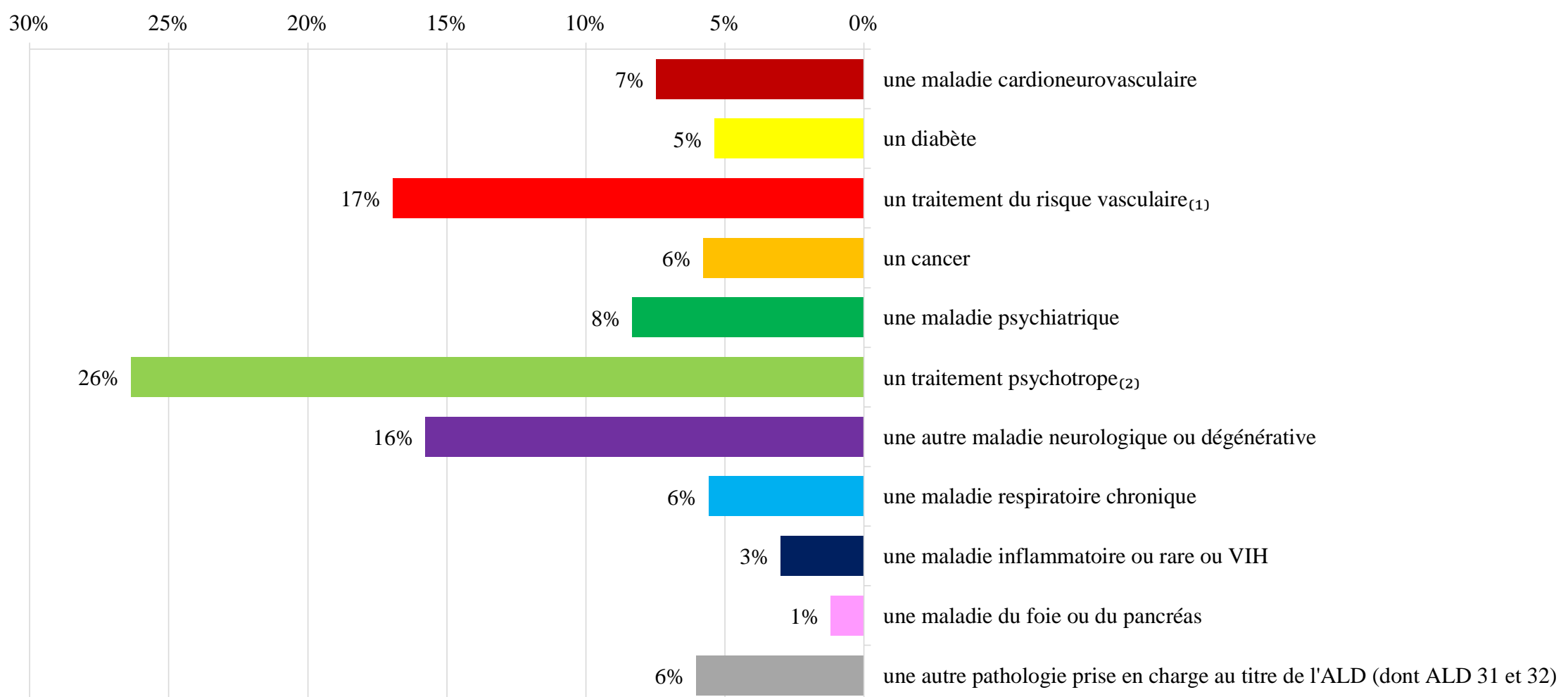
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	200	300	300	300	1 200
Effectif total	100	12 000	41 400	20 200	12 400	4 700	90 700
Taux brut	-	-	0,51%	1,35%	2,68%	7,10%	1,27%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP) décédées en 2018 sont de 67 ans.

### 4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP),  
pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

<sup>(1)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronarienne, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

<sup>(2)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

### 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 363 millions d'euros (0,8%) sont attribués à la prise en charge pour sclérose en plaques :

- 906 millions d'euros pour les soins de ville (66%)
- 274 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (20%)
- 183 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (14%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 11 550 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

### 6. Evolutions entre 2012 et 2018

#### a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour sclérose en plaques (SEP) est de 2,91%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de 0,02 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

#### b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à la sclérose en plaques (SEP) est de 5,99%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 3,31%.